

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour signalisation des passages piétons.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SIMAOUEST d'Argentré du Plessis pour le marquage (passage-piétons et lignes continues) dans l'agglomération pour un montant de 2 613.60 € ht soit 3 136.32 € ttc et sollicite une subvention près du Conseil Général au titre de la répartition des recettes des amendes de police.

Aménagement de la voirie aux abords du lotissement Garnier.

Le Conseil Municipal accepte ABE pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 900 € ht, soit 1080 € ttc.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour les travaux de voirie concernant le domaine public de la Société TPB (Travaux Publics de Bretagne) pour un montant de 5 795.70 € ht soit 6 954.84 € ttc.

Résidence de Bon Abri

Le Conseil Municipal accepte la location de l'appartement n° 2 à M. Wilhem Chetibi à compter du 1^{er} février 2015.

Services périscolaires : situation des impayés.

Le Conseil Municipal décide de continuer les relances.

Droit de préemption urbain : examen de DIA

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter un bien situé lieudit Le Mili.